

## CONVENTION DE PARTENARIAT

---

**2020 : « 69<sup>e</sup> FESTIVAL DES JEUX DU THEATRE DE SARLAT »**

### **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

Raison sociale : Société .....

Représentée par :

En qualité de :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

d'une part,

### **ET :**

Raison sociale : FESTIVAL DES JEUX DU THEATRE DE SARLAT  
N° Siret : 781 733 639 00012 Code APE : 9001 Z  
Représenté par : Monsieur Jacques LECLAIRE  
En qualité de : Président du Festival  
Adresse : Hôtel Plamon - Rue des Consuls - BP 53 24202 SARLAT Cedex  
Téléphone : 05 53 31 10 83  
Fax : 08 11 48 34 20  
Site : www.festival-theatre-sarlat.com

d'autre part,

L'Entreprise a choisi de parrainer le « 69<sup>e</sup> Festival des Jeux du Théâtre de Sarlat » :

➤ par le versement d'une somme de \_\_\_\_\_ €.

Fait en double exemplaire à Sarlat, le ...

Jacques LECLAIRE,  
Président du Festival,

L'Entreprise,  
(Cachet - Signature)

## **Obligations du Festival des Jeux du Théâtre de Sarlat :**

Dès signature de la convention de partenariat par le représentant de la société ....., le Festival s'engage à assurer, en contrepartie, à l'Entreprise :

- Mention de l'Entreprise dans les opérations de promotion du Festival, communiqués et conférences de presse.
- Logo de l'Entreprise sur 30.000 avant-programmes diffusés dans toute la France.
- Logo + lien de l'Entreprise sur le site Internet du Festival.
- Logo de l'Entreprise sur 1.000 dossiers de presse.
- Logo de l'Entreprise sur 1.000 programmes vendus lors des représentations.
- Logo de l'Entreprise sur un panneau (1 m x 1,60 m) installé à l'entrée des lieux de représentations.
- Invitation aux conférences de presse.
- Invitation à une réception (soirée dîner-spectacle) réservée au « Club des Partenaires ».
- Mise à disposition de \_\_\_\_ places gratuites (en fonction de la dotation)  
Exemple :    Pour 500 €    5 places gratuites  
                  Pour 1.000 €  10 places gratuites  
                  Pour 1.500 €  15 places gratuites
- Réduction de 10% pour le personnel de l'Entreprise (à afficher).
- Réduction d'impôt de 60% du versement, dans la limite de 10.000 € ou de 5% du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé (Le Festival délivrera un reçu fiscal).

Fait à Sarlat, le ...

Jacques LECLAIRE,  
Président du Festival,